AHMED MOHAMED ABRO

(81)

Mission Permanente
De la République de Djibouti Auprès de
L'office des Nations – Unies ET des autres
Organisations Internationales à Genève

Unité – Egalité – paix

Vérifier au prononcé

Conseil des Droits de l'Homme
23ème session EPU novembre 2015

Declaration de Djibouti à l'EPU de la Mauritanie
Conseil des Droits de l'Homme, le 03-11-2015

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Rwanda et la féliciter pour la présentation du rapport.

La République de Djibouti encourage pour leurs efforts à promouvoir et renforcer les droits humains.

Djibouti salue les Progrès réalisés dans l'application des recommandations acceptées par le Rwanda dans le cadre du premier cycle de l'Examen périodique universel précédente.

La république de Djibouti encourage les autorités Rwandaises à se mobiliser en faveur de la promotion et de la protection des droits des enfants.

Et dans le cadre de l'examen, nous souhaiterions faire les recommandations suivantes :

1) redoubler les efforts visant à protéger et à améliorer les droits des enfants handicapés.

2) redoubler les efforts visant à faciliter l'accès à des soins obstétricaux d'urgence.

3) lutter efficacement contre la prostitution enfantine et l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

Je vous remercie Monsieur le Président de votre attention

Mission permanente de la République de Djibouti
19, Ch. Louis-Dunant
1202 Genève
T : + 0041 (0) 22 749 10 90
F : + 0041 (0) 22 749 10 91